

Projet REESTAP - Echelle territoriale

Bilan qualitatif de la mise en œuvre des MAEC à vocation pastorale en Auvergne-Rhône-Alpes



Cette note de synthèse est issue des travaux réalisés dans le cadre du projet REESTAP (**Résilience Economique et Environnementale des Systèmes et des Territoires Agro-Pastoraux**), porté par le Suaci Montagn'Alpes, en partenariat avec les services pastoraux et les chambres d'agriculture des départements de Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme, Ardèche et Cantal, et co-financé par le ministère de l'Agriculture via le CASDAR Arpida.

Mai 2021



I/ Organisation des PAEC sur les zones de montagne d'AURA

1. Points forts et points faibles d'une échelle locale pour les PAEC

- La plupart des acteurs reconnaissent l'intérêt de la **dimension territoriale** des PAEC, qui permet l'adaptation aux **enjeux locaux** et la **concertation** entre les agriculteurs et les autres acteurs des territoires.
- Cependant, des **disparités importantes**, parfois inégalitaires existent entre territoires : cas des PAEC non retenus, disparités de mise en œuvre de **critères** (cahier des charges, plafonds...), disparités de **moyens** (cofinancement, animation), disparités dans les financements vécues comme **inégalitaires** (choix politiques).
- Certains acteurs proposent que les PAEC soient portés à l'**échelle départementale**, pour être à la fois proche des enjeux et adaptés aux périmètres d'intervention des financeurs (cas du département de l'Isère).

	Avantages	Inconvénients
Echelle locale	<ul style="list-style-type: none"> . Adaptation des mesures aux enjeux locaux (Ex : fauche dans les zones intermédiaires en 74) . Garantit l'implication des territoires (donc des élus locaux, des gestionnaires d'espaces naturels protégés) . Crée un nouveau lieu d'échange entre agriculteurs et autres acteurs du territoire . Occasion de sensibiliser à l'agro-environnement 	<ul style="list-style-type: none"> . Disparités dans la mise en œuvre (Ex : cahier des charges dans le 15 ; règles de plafond en Auvergne) . Désavantage les territoires sans ressources d'ingénierie et donc pénalise les agriculteurs de ces territoires (année blanche) . Des PAEC « de sauvegarde » engagés dans l'urgence, par absence de portage local . Discrimination selon les moyens des territoires (ex : Eaux d'Evian ou Genevois). . Complexifie les démarches pour les agriculteurs dont les parcelles engagées sont concernées par 2 périmètres PAEC . Choix politiques (budgétaires) parfois vécus comme inégalitaires . Priorisations parfois unilatérales vécues comme inégalitaires par les contractants

2. Opérateurs PAEC : diversité, avantages et inconvénients

- Les opérateurs des PAEC sont majoritairement des EPCI (Communauté de Communes, Syndicats...), mais aussi des Parcs, associations, chambres d'agriculture.
- Une **grande diversité de situation** existe selon les opérateurs : intérêt pour la thématique ; soutien politique ; moyens dédiés à l'animation ; ingénierie ; compréhension des enjeux ; financement de mesures.
- La plupart des acteurs reconnaissent l'intérêt du portage territorial des PAEC, en termes de **légitimité** et de **moyens**.
- Ils soulignent la **nécessaire concertation** avec les organismes à **compétences techniques** : services pastoraux, chambres d'agriculture, acteurs environnementaux, chasseurs... Sur certains territoires, ces organismes n'ont pas été sollicités et des dérives ont eu lieu.
- Pour la prochaine programmation, nécessité d'**anticiper** davantage afin que les territoires s'approprient la démarche, qu'il n'y ait pas de territoires orphelins, que les organismes techniques soient associés.

	Avantages	Inconvénients	Propositions d'évolution
Opérateurs PAEC	<ul style="list-style-type: none"> . Légitimité du portage par les territoires . Moyens humains et financiers (même si variable selon les territoires) . Connexion aux autres politiques du territoire, transversalité 	<ul style="list-style-type: none"> . De grandes disparités selon les opérateurs : intérêt pour la thématique, soutien politique, moyens dédiés à l'animation, compréhension des enjeux agricoles et environnementaux, financement des mesures... 	<ul style="list-style-type: none"> . Anticipation . Concertation avec les services pastoraux, les chambres d'agriculture, les acteurs environnementaux...

3. Rôle des partenaires agricoles et environnementaux impliqués dans les PAEC

- Disparités de fonctionnement selon les territoires et les départements.
- Globalement, une **bonne collaboration entre Chambres d'Agriculture et Services Pastoraux**, impliqués lors des différentes étapes des PAEC : élaboration, conseil technique, appui à la contractualisation, réalisation de plans de gestion pastoraux...
- Les partenariats avec les **acteurs de l'environnement** à renforcer sur certains territoires ; de très bonnes relations sur d'autres.
- Des **visites de terrain** multi-acteurs sont à renforcer. Impliquer les acteurs environnementaux et les animateurs Natura 2000.
- **Financer le temps d'animation** des structures techniques non-opératrices.

4. Besoins en animation des PAEC

- Malgré des disparités dans le nombre et l'organisation des CoPil/CoTech PAEC, un intérêt pour ces **lieux d'échange**, pour le **partage d'expérience** et l'occasion de **sensibiliser** aux liens entre pratiques pastorales et gestion des espaces naturels
- La mise en œuvre des PAEC nécessite des **besoins importants en animation**, tant pour la **structure porteuse** que pour les **partenaires techniques**.
- Les **financements** (type 7.63) sont à **maintenir sur toute la durée du programme** ; les procédures de demandes de financement sont à **simplifier**.

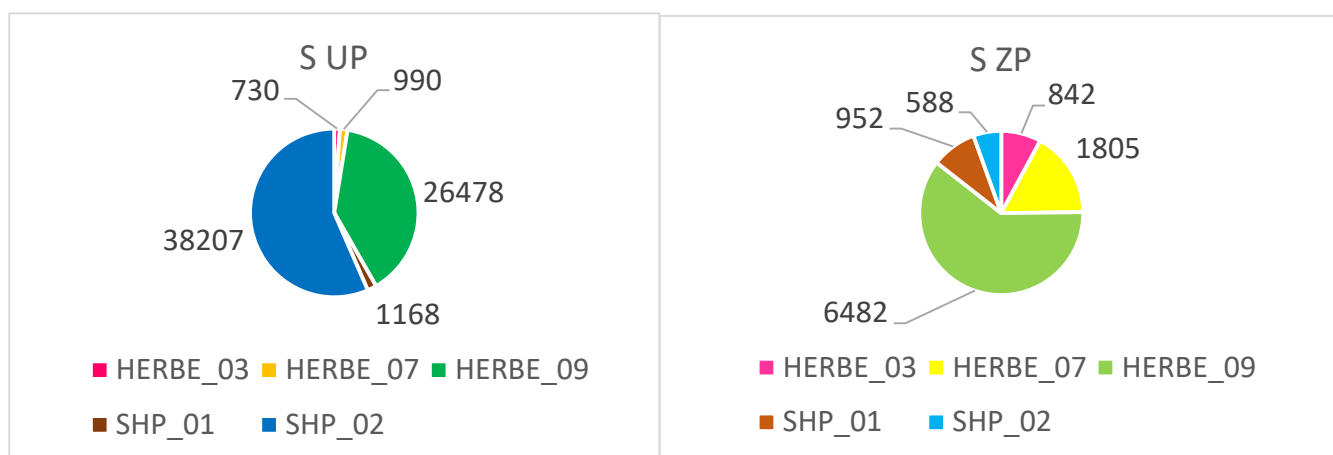
	Avantages	Inconvénients	Propositions d'évolution
Animation des PAEC	<ul style="list-style-type: none"> . Echange, partage d'expérience entre les différents acteurs . Sensibilisation aux enjeux agro-environnementaux dans d'autres réunions (CoPil PAEC couplé avec commissions agriculture, PPT...) 	<ul style="list-style-type: none"> . Dépend des dynamiques locales . Animation préalable à la mise en œuvre des PAEC non prise en compte . Temps d'implication des partenaires techniques pas toujours financée 	<ul style="list-style-type: none"> . Financer l'animation du PAEC sur toute la durée du programme . Financer les partenaires techniques . Simplifier les procédures administratives de demandes de financement

II/ Mise en œuvre des MAEC à vocation pastorale : retour d'expérience

1. Eléments quantitatifs des MAEC à vocation pastorale

- Les MAEC Herbe_09 et SHP_02 sont les MAEC très majoritairement mobilisées sur les espaces pastoraux. Ces 2 mesures représentent la majorité des surfaces engagées.
- On observe une **plus grande diversité** de mesures contractualisées dans les Zones Pastorales (ZP) (par rapport aux Unités Pastorales (UP)).

MAEC mobilisées	Surfaces engagées (UP + ZP)	Surfaces UP (ha)	Surface ZP (ha)	Montants (€)
Herbe 03	1572	730	842	13 135 447,80
Herbe 07	2795	990	1805	7 038 936,50
Herbe 09	32960	26478	6482	21 445 141,60
SHP 01	2120	1168	952	14 349 497,80
SHP 02	38795	38207	588	11 344 325,90
Total	78242*	67572*	10670*	67 313 349,60



2. Points forts points faibles pour chaque mesure à vocation pastorale

	Points forts	Points faibles	Propositions
SHP_02	<ul style="list-style-type: none"> . Simplicité de mise en œuvre . Possibilité de cumul avec H09 sur certains territoires 	<ul style="list-style-type: none"> . Sensibilisation environnementale faible 	<ul style="list-style-type: none"> . Poursuivre un soutien à la gestion pastorale collective, sauvegarde de systèmes, intégration d'enjeux environnementaux « courants » ou non particulièrement ciblés (faute de connaissance spécifique)
SHP_01	<ul style="list-style-type: none"> . Prise en compte de tout le système d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> . SHP1 peu contractualisée car pas de co-financement . Mesure utilisée pour compenser les pertes 	<ul style="list-style-type: none"> . Proposer une mesure système financée au niveau national

		d'ICHN (exploitation de plaine)	
Herbe_09 (gestion pastorale)	<ul style="list-style-type: none"> . Souplesse, modulations possibles en cours de contrat . Adaptation à l'ensemble des enjeux de l'UP ou de la ZP . Cumul avec SHP2 sur certains territoires . Permet les mises en défend (Ex : enjeu tétras-lyre, lagopède) . Permet obligations de résultats et obligations de moyens 	<ul style="list-style-type: none"> . Reste à charge pour les éleveurs du coût du PGP . Conditions de contrôle plus complexes sur des dimensions techniques, nécessitant un bagage technique suffisant des contrôleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> . Maintenir une MAEC à plan de gestion comme mesure structurante permettant d'intégrer des enjeux particuliers Idée portée par le groupe GTNA : proposer un montant financier variable selon les niveaux de contrainte, qu'il s'agisse de maintien de pratique ou de changement de pratique important ?
Herbe_03 (absence totale de fertilisation)	<ul style="list-style-type: none"> . Cumulable avec H09 	<ul style="list-style-type: none"> . Intérêt environnemental discutable sur certaines surfaces . Parfois contractualisée uniquement par opportunité financière . Montant trop peu incitatif pour les grands alpages (plafond) 	
Herbe_07 (prairies fleuries)	<ul style="list-style-type: none"> . Intérêt environnemental (biodiversité) . Intérêt pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> . Non cumulable (dommage de ne pas pouvoir valoriser la diversité floristique en complément d'autres mesures) . Trop peu incitative à 57€/ha. 	<ul style="list-style-type: none"> . Mieux rémunérer cette mesure . Autoriser le cumul (intérêt par ex sur les zones mises en défend)
H_10 (lande sous-bois)		<ul style="list-style-type: none"> . Trop peu incitative pour motiver les éleveurs 	
H_13 (gestion milieux humides)	<ul style="list-style-type: none"> . Intérêt financier (120€/ha) mais... 	<ul style="list-style-type: none"> . Manque de temps pour accompagnement sur une mesure si précise donc peu mobilisée 	

Complémentarité SHP2 avec la H09 : Des territoires ont imposé aux GP la contractualisation de la H09 pour émarger à la SHP2 (Vercors-26 et 38, Bauges-73), notamment dans le cas des sites Natura 2000 (enjeux environnementaux).

Complémentarité SHP2 et H013 : dans le Cantal, SHP2 a été conditionnée à H013 avec présence des zones humides.

3. Accompagnement à la contractualisation et suivi (Herbe_09)

- Il est nécessaire **d'accompagner et de mieux informer** les éleveurs qui s'engagent dans une mesure **Herbe_09**.
- **Clarifier les modalités administratives d'engagement** (cadre dy plan de gestion, signature obligatoire ou non, dates de contractualisation et de signature...), les modalités de **suivi** (modèle ?), les modalités de **contrôle**.
- Souhait de mettre en place une **concertation avec les contrôleurs ASP** pour partager les critères d'engagement (éléments techniques pour être en mesure d'évaluer le respect d'une obligation de résultat sur le terrain – état de végétation par exemple – et/ou d'une obligation de moyen).
- **Financer le suivi** des plans de gestion pastoraux (1 à 2 suivis sur 5 ans).

	Risques constatés ou identifiés	Propositions
Accompagnement lors de la contractualisation	<ul style="list-style-type: none"> . Plusieurs cas d'éleveurs engagés sans plan de gestion . Déficit de formalisation (signature PGP) . Problème de dates de signature (date non conforme) . Des plans de gestion réalisés tardivement (charge de travail importante pour les opérateurs ou prestataires) 	<ul style="list-style-type: none"> . Mieux communiquer sur la nécessité d'un PGP dans les notices d'instructions + de la part des opérateurs et prestataires . Clarifier les rôles Etat/Opérateur/Prestataire/Financier . Harmoniser les pratiques entre les territoires, départements . Faire réaliser les PGP par des conseillers techniques connus des agriculteurs (CA, SP)
Accompagnement sur la durée	<ul style="list-style-type: none"> . Eleveurs qui « oublient » leurs engagements sur la durée du contrat . Pas d'enregistrement des pratiques . Engagement de(s) éleveur(s) pas toujours transmis au(x) berger(s) 	<ul style="list-style-type: none"> . Financer le suivi des PGP (au moins 1 à 2 suivi(s) / 5 ans) voire plus si prolongations . Proposer un modèle pour l'enregistrement des pratiques dans le PGP dans les grandes lignes

Note : Il existe plusieurs outils d'aide au diagnostic et à la réalisation des plans de gestion pastoraux. Ces outils ont vocation à être diffusés :

- **Dialog'alpes** : évaluation de la ressource par type de milieu (ex : pelouse)
- **Projet Diag'Alpi** : donne des recommandations de pratiques par type de milieux (gras, moyen, sec, humide)
- **Typologie du GIS** : recommandations du nombre de jour de pâturage par type de milieu
- **Pastothèque** : travail des services pastoraux pour mettre à jour la typologie
- **Strat-pasto** : caractérise les systèmes d'alimentation des élevages à composante pastorale

Attention ! Les ambitions et objectifs attribués aux plans de gestion doivent être en adéquation avec les moyens humains et financiers qui peuvent y être alloués. Evaluer des niveaux de ressources relève par exemple de diagnostics pastoraux approfondis, qui ne peuvent être réalisés dans le cadre des MAEC.

4. Lien avec l'ASP et contrôles

- Il semble pertinent de **proposer un cadre pour les contrôles de la MAEC H09**, par exemple avec des thématiques plutôt que des critères précis.
- Proposition de mettre en place une **concertation avec les contrôleurs ASP en amont** pour partager des fondamentaux techniques de la gestion pastorale, des outils d'évaluation d'état de milieu/de végétation, des critères d'engagement et de contrôle.
- Difficulté de proposer un plan de gestion type, qui risque d'être inadapté et/ou risqué pour les éleveurs en cas de contrôle.
- Besoin de **souplesse** lors des contrôles de ces mesures pastorales car des écarts de conduite par rapport au PGP peuvent être constatés du fait de contraintes externes pouvant perturber le système : **contexte météorologique de l'année / pression de prédation**.
- Prévoir des **marges de manœuvre** avec des critères minimums pour que les engagements soient tenables lors de la définition des termes du plan de gestion, des engagements et des critères de contrôle (éviter d'imposer des itinéraires techniques stricts mais privilégier la recherche de résultat).

	Risques constatés ou identifiés	Propositions
Enregistrement des pratiques	<ul style="list-style-type: none"> . Pas d'enregistrement des pratiques ou enregistrement incomplet . Inadéquation entre un document standard et la réalité de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> . Proposer un modèle/document guide avec des thématiques plutôt que des critères précis (critères minimums pour ne pas enfermer dans des engagements intenable, notamment en cas de prédation ou année climatique particulière) . Adapter les documents au cas par cas . Préciser les attentes en termes de niveau de détail et niveau d'engagement
Contrôles	<ul style="list-style-type: none"> . Difficultés pour les contrôleurs de vérifier l'adéquation entre les pratiques et le plan de gestion . Crainte d'une mauvaise lecture technique des critères (Ex : note de prélèvement) . Comment prendre en compte les aléas (climatique, prédation...) et leurs conséquences sur la gestion pastorale . Périodes de contrôle parfois inadaptées (Ex : alpages enneigés en hiver) 	<ul style="list-style-type: none"> . Mettre en place une concertation avec les contrôleurs ASP en amont des contractualisations (ce qui est contrôlé, contrôlable, comment le renseigner) . Proposition de temps d'échange sur le terrain pour partager les critères d'engagement (Ex : stade de consommation de la végétation) . Donner de la souplesse dans les contrôles par rapport aux aléas (climatique, prédation, organisation collective...), pouvoir faire valoir que les années sont différentes.

5. Contexte administratif, réglementaires, financier

	Propositions
	ANTICIPATION de la nouvelle programmation pour permettre une meilleure préparation 1° des agriculteurs 2° des opérateurs 3° réaliser les phases de terrain 4° éviter directives et contre-directives
	SIMPLIFICATION

	<ul style="list-style-type: none"> - des notices mesures (pour être communicantes pour les agriculteurs) - des règles - des demandes de financement (7.63)
	MODIFICATION <ul style="list-style-type: none"> - des règles de cumul (Ex : rendre possible cumul SHP2 et H07) - des règles de plafond (Réfléchir à un autre critère, par exemple xx € / UTH)
	SOUPLESSE <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les aléas climatiques et de prédation - Interprétation des critères de contrôle par l'ASP
	FINANCEMENTS <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les financements aux enjeux - Réduire les retards de paiement (agriculteurs et collectivités)

III/ Impact économique et environnemental des MAEC à vocation pastorale

1. Impact économique

1.1. La SHP2 permet le maintien des collectifs

- La mesure SHP02 a permis le **maintien des groupements pastoraux** et **renforcé la dynamique et la réflexion collective**, par exemple dans la réalisation d'investissements ou dans l'organisation des corvées.
- Importance de poursuivre un **financement direct aux Groupements Pastoraux (GP)**, qui permet de maintenir la pratique collective, qui permet les embauches de salariés ainsi que la réalisation de travaux -> **maintien de l'entretien de territoires complexes**.

	Avantages	Inconvénients	Propositions d'évolution
Impact économique de la SHP2 pour les collectifs (GP)	<ul style="list-style-type: none"> . Impact économique substantiel . Maintien des collectifs . Renforce la réflexion collective . Permet la réalisation de travaux et l'embauche de salariés . Permet l'entretien de territoires complexes par le maintien d'une pratique pastorale en alpage 		<ul style="list-style-type: none"> . Poursuivre un financement direct aux Groupements Pastoraux
H09 : impact économique pour les GP		<ul style="list-style-type: none"> . Moins d'incidence de H09 dans l'économie des structures 	

1.2. Pour les individuels, pas d'investissements mais une compensation

- Pour les individuels, manque d'éléments financiers précis pour voir un effet levier des MAEC sur les exploitations.
- L'argent versé pour la MAEC peut correspondre soit à une **compensation** pour le **travail supplémentaire** et/ou les **contraintes** d'un PGP (ex : zone mise en défend) soit à la **valorisation de pratiques favorables** à l'environnement.

- Pour les individuels, les financements des MAEC n'aboutissent pas à des investissements mais plutôt du maintien ou des changements de pratiques.
- Pour beaucoup de structures, les MAEC ont été un moyen pour **compenser la PHAE2**.

2. Impact environnemental

- Globalement, les **pratiques pastorales** mises en œuvre sont **vertueuses** et répondent aux **enjeux environnementaux**. L'objectif n'est pas toujours un changement de pratiques. Dans de nombreux cas, le **maintien des pratiques en place** est positif ; et quand il y a des dysfonctionnements, on demande des **ajustements** dans le cadre de la mesure H09.
- De grandes zones d'alpages hors Natura 2000, donc sans financement -> aucun message agro-environnemental sur ces secteurs. Sauf dans le cas de l'Isère, où le Département a cofinancé des contrats hors Natura 2000.
- Impact environnemental à long terme : **pédagogie** permise par la mesure à **plan de gestion** (Herbe_09).
- **Pour avoir un impact environnemental, il faut de la pédagogie, donc du temps d'animation et de suivi**. Un PGP en début de contrat ne suffit pas à faire un conseil efficace. Les éleveurs ont besoin de connaître leur conseiller et d'avoir confiance en lui avant d'accepter des propositions de changements de pratiques. Un suivi technique et non administratif, serait donc efficace pour aller plus loin sur les mesures.
- Sous réserve d'un **suivi des MAEC** (financement).
- **Attention aux critères de chargements** moyens qui peuvent être contre-productifs en termes d'impact environnemental (risque de déprise ou risque de surpâturage selon les secteurs et les années climatiques). Par contre, des critères de chargements instantanés peuvent être pertinents pour répondre localement à des objectifs d'impact du pâturage sur certaines végétations.
- Règle des **proratas non pertinent** vis-à-vis des enjeux environnementaux.

	Points forts	Points faibles	Propositions d'évolution
Impact environnemental des MAEC à vocation pastorale	<ul style="list-style-type: none"> . Des pratiques pastorales vertueuses . H_09 permet à la fois le maintien de pratiques et les ajustements 	<ul style="list-style-type: none"> . Tous les espaces pastoraux ne peuvent pas bénéficier de MAEC (ex : alpages individuels hors Natura 2000) – sauf financeurs autres que l'Etat. . Les critères d'effectifs et de chargements moyens peuvent être contre-productifs en termes d'impact environnemental (risque de déprise ou risque de surpâturage selon les secteurs et les années climatiques) . Règle des proratas non pertinente vis-à-vis des enjeux environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> . Maintenir des mesures pastorales : collectives (type SHP2) et à plan de gestion (type Herbe09) . Maintenir la complémentarité entre les mesures SHP2 et H09. . Trouver des financements pour tous les espaces pastoraux (même en dehors de Natura 2000) . Se donner les moyens d'une animation et d'un suivi technique des PGP, avec des techniciens (re)connus sur les territoires (confiance). . Retirer les proratas surfaciques du calcul des

			MAEC pour permettre des investissements pastoraux dans des zones à faible éligibilité
--	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------

3. Intérêt pédagogique

- **Intérêt pédagogique** des MAEC, particulièrement Herbe_09.
- Nécessité de **financer le suivi** des mesures sur les 5 années du contrat (ou plus dans le cas des prolongations).
- **Intérêt technique de partage d'expérience** entre agriculteurs, services pastoraux, acteurs environnementaux.

	Points forts	Points faibles	Propositions d'évolution
Intérêt pédagogique des MAEC à vocation pastorale	<p>. Intérêt pédagogique des MAEC, en particulier H09 : sensibilisation aux enjeux environnementaux</p> <p>. Intérêt technique de partage d'expérience entre agriculteurs, parfois leurs salariés, services pastoraux, acteurs environnementaux</p>	<p>. Si pas de suivi, pas d'appropriation des enjeux environnementaux, pas de progression et d'apprentissage collectif entre tous les acteurs concernés</p>	<p>. Financer le suivi des mesures tout au long des 5 années de contractualisation</p>

IV/ Dimension climatique des PAEC/MAEC

- Les pratiques pastorales sont globalement **vertueuses** vis-à-vis du changement climatique en comparaison d'autres systèmes de production plus intensifs (**peu de consommation d'intrants, stockage de carbone** au sein des surfaces pastorales...).
- En montagne, le changement climatique est particulièrement marqué (tendance de réchauffement global de +2°C en moyenne sur les Alpes depuis les années 1950). Les évolutions climatiques (augmentation en fréquence et en intensité des aléas climatiques) sont **une réalité de plus en plus prégnante** pour les élevages pastoraux.
- Les systèmes pastoraux doivent donc trouver des **adaptations aux changements climatiques**, en ajustant annuellement leurs pratiques en fonction des conditions météorologiques de l'année et donc de la **disponibilité des ressources pastorales** (eau, fourrage/pâturage).
- La définition des engagements MAEC **doit donc permettre à ces systèmes de mettre en œuvre ces adaptations interannuelles** pour ne pas remettre en cause leur viabilité (ex : dates de montée/descente en fonction de la végétation, neige ; dates de vèlage, chargements...). C'est l'enjeu du volet « climatique » des MAEC pour ces systèmes pastoraux.
- Face à la **variabilité climatique interannuelle**, les MAEC doivent offrir de la **souplesse** dans leur mise en œuvre et dans les **contrôles**.

V/ Conclusion et préconisations pour la prochaine programmation 2021-2027

Eléments généraux

- **Anticiper la nouvelle programmation** pour permettre une meilleure préparation 1° des agriculteurs 2° des opérateurs 3° réaliser les phases de terrain 4° éviter directives et contre-directives
- Intérêt d'un **portage territorial** des PAEC : adaptation aux enjeux locaux
- Mettre en place une **concertation des organismes techniques** (chambres d'agriculture, services pastoraux, conservatoires d'espaces naturels...) à l'**échelle départementale**
- **Financer l'animation** sur toute la durée des engagements et en amont (opérateur PAEC + partenaires techniques)

Sur les mesures à vocation pastorale

- Conserver une mesure système à destination des **GROUPEMENTS PASTORAUX** (type **SHP 02**) pour permettre la valorisation d'alpages complexes et les dynamiques collectives
- Conserver une **mesure localisée à PLAN DE GESTION** (type **Herbe_09**) permettant d'intégrer les enjeux environnementaux locaux, avec une démarche pédagogique
- Modifier la **mesure « prairies fleuries » (Herbe 07)** : mieux la rémunérer + autoriser le cumul
- Donner de la **souplesse lors des contrôles** pour prendre en compte les **aléas climatiques et de prédation** (variations possibles du chargement, des dates de montée/descente etc)

Spécifiquement sur la mesure Herbe_09

- **Se donner les moyens d'une animation et d'un suivi technique** des plans de gestion pastoraux, avec des techniciens (re)connus sur le territoire (relation de confiance)
- **Harmoniser** les plans de gestion pastoraux en **proposant une trame commune** (grandes thématiques) et en incluant l'enregistrement des pratiques
- **Organiser une concertation avec les contrôleurs ASP** spécifiquement sur cette mesure, proposer des échanges sur le terrain (interprétation des critères de contrôle, par exemple les niveaux de prélèvement de la ressource en herbe)
- **Financer le suivi** des plans de gestion pastoraux **sur les 5 ans** de l'engagement (pédagogie)

Sur les aspects administratifs

SIMPLIFICATION

- des notices mesures (pour être communicantes pour les agriculteurs)
- des règles
- des demandes de financement (7.63)

MODIFICATION

- des règles de cumul (Ex : rendre possible cumul SHP2 et H07)
- des règles de plafond (Réfléchir à un autre critère, par exemple xx € / UTH)
- des proratas surfaciques pour le calcul des MAEC

FINANCEMENTS

- Adapter les financements aux enjeux
- Réduire les retards de paiement (agriculteurs et collectivités)